

Veules les Roses : Dernières actus

Vendredi 4 décembre 2020

Déconfinement, les mesures

Le Président de la République a détaillé le 24 novembre dernier un plan de déconfinement en 3 étapes, sous réserve que les chiffres soient bons.

- ETAPE 1

28 novembre

- Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h, protocole sanitaire strict.
- Promenade et activité physique en extérieur autorisées dans un rayon de 20km et pour 3h.
- Activités extra-scolaires en plein air autorisées.
- Reprise des cérémonies culturelles avec assistance limitée.

- ETAPE 2

15 décembre

- Fin du confinement.
- Couvre-feu de 21h à 7h à l'exception des 24 et 31 décembre..
- Activités extra-scolaires en intérieur autorisées.
- Ouverture des salles de cinéma, théâtres, musées, protocole strict sanitaire.

Si les objectifs sanitaires sont atteints

- ETAPE 3

20 janvier

- Ouverture des restaurants et des salles de sport.
- Reprise des cours intégralement en présentiel au lycée, puis 15 jours plus tard dans les universités.

Si les objectifs sanitaires sont atteints

Noël 2020

Des sapins ont été réalisés à partir de palettes et seront distribués aux commerçants.

Des décors seront installés dans le village (résidences, église, lotissements,...)

Des sapins végétaux viendront décorer l'église, l'école et la mairie.

Illuminations posées la semaine du 30 novembre au 4 décembre.

Les élèves de l'école ont réalisé des boules de Noël afin de décorer les sapins de l'école et de la mairie.

La boîte aux lettres du Père Noël a été installée devant l'école. Pensez à indiquer vos coordonnées pour recevoir une réponse.

Nous appelons tous les veulais à décorer leurs maisons afin de transformer Veules en village de Noël !

**VEULEZ RENCONTRER LE PÈRE NOËL SUR LE MARCHÉ
LE MERCREDI 23 DÉCEMBRE !**



Merci aux agents communaux pour la réalisation des sapins palettes, de la boîte aux lettres et autres décors.



Bonnes fêtes à toutes et à tous !

Calendrier des Pompiers



Au vue du contexte sanitaire actuel, la distribution du calendrier des Pompiers est pour le moment décalée.

Pour les personnes qui le souhaitent, l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Veules les Roses a mis en place un site internet afin de réaliser des dons en ligne : Rendez-vous sur : Helloasso.com

Suivez également toute l'actualité de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Veules sur leur nouvelle page Facebook !



POURQUOI ?

Ce registre est utile en cas de crise (canicule, grand froid, épidémie,...).

Il permet de prendre contact avec les personnes isolées afin de s'assurer de leur bonne santé et de leur rappeler les consignes sanitaires d'usage et de leur proposer de l'aide.

POUR QUI ?

Ce registre concerne :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile.
- Les personnes adultes en situation de handicap.

COMMENT ?

Le bénéficiaire, ou un proche, doit remplir une demande d'inscription disponible en mairie ou sur le site web de la commune : www.veules-les-roses.fr.

CONTACTEZ-NOUS !

Un panier gourmand pour nos aînés

La commission des affaires sociales et des solidarités ainsi que la commission d'amélioration de la vie de nos aînés proposent aux plus de 70 ans une alternative au repas des aînés : un panier gourmand élaboré par le restaurant Les Galets et livré à domicile entre les 12 et le 20 décembre prochains.

Un courrier expliquant la démarche de la Mairie a été distribué aux personnes concernées afin qu'elles puissent s'inscrire sur la liste de livraison.

Afin de respecter le budget établi en début d'année, les 2 commissions ont décidé exceptionnellement de proposer cette alternative uniquement aux plus de 70 ans.

Un point sur les travaux et aménagements

• **PLU** : Suite à l'avis défavorable des services de l'état concernant le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en discussion depuis 2003, la commission travaille à la prise en compte des remarques avec l'aide du cabinet d'études. L'objectif est de déposer un nouveau projet de PLU avant la fin de cette année 2020.

• **AVAP** : L'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine a été validée par les services de l'état, la prochaine étape est l'enquête publique. Pour rappel, l'AVAP promeut la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces.

• **CIRCULATION ET STATIONNEMENT** : Un groupe de travail a été constitué et se réunit régulièrement afin de proposer prochainement des aménagements pour que l'on circule mieux dans le village.

• **COLLECTE DES DÉCHETS** : Un travail est en cours, en collaboration avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, afin de proposer de nouveaux points d'apport volontaire.

• **ÉCLAIRAGE PUBLIC** : Des travaux sur le système d'éclairage ont été effectués avec une mise en place d'une installation provisoire dans l'attente d'une solution définitive prévue début 2022.

• **JEUNESSE** : Des projets de nouveaux pôles d'activités sportives et de loisirs sont en discussion, afin de répondre à une attente des plus jeunes.



La recette de Jean Louis

Pour 8 personnes :

- Sortir sa pâte à tarte
- Faire suer 250g d'échalotes dans de l'huile d'olive, ajouter 30cl de vin blanc (*de chez Corentin*)



Nous vous proposons de cuisiner grâce à Jean Louis de Tartes et Gourmandises qui nous partage sa recette de sa tarte : "La Veulaise".



- Prendre une botte de cresson (*de chez Patrick*), la rincer, la sécher et la couper finement
- Prendre 12 huîtres (*de chez Gérard*), couper et garder un peu de leur jus
- Tapisser le fond de tarte non précuite avec les échalotes, y ajouter les morceaux d'huîtres, couvrir avec le cresson
- Battre dans un saladier, 4 oeufs (*de chez Hugo*), 1 litre de lait cru (*de Sophie*), 500g de crème cru, 180g de féculé de maïs et de pomme de terre, 7 g de sel de Guerande
- Verser délicatement sur la tarte et cuire **40 min à 210 °**

Bonne dégustation !